



CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-79

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Sandrine SUCH, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Pierre-Louis LALIBERTE, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTÉ(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Luc ANTONIAZZI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : Mme Chantal GOMBERT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Avenant 1 à la convention d'objectifs et de moyens pour la plateforme numérique du réseau des musées d'Occitanie

M. André BONET expose :

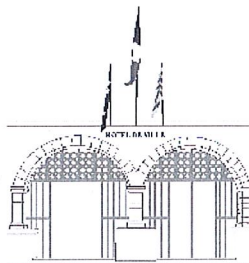
Mes chers collègues,

Créée et gérée par l'association Occitanie Musées, la plateforme numérique « musées-Occitanie » regroupe 132 musées d'Occitanie. Elle assure la visibilité et le rayonnement de chaque établissement, tout en s'inscrivant dans un esprit de fédération et de mise en réseau qui bénéficie à tous.

Totalement refondue en 2021, la plateforme est en constante évolution, plus attractive, plus ergonomique.

Par délibération n° 2021-317 et pour les trois musées (musée Casa Pairal, Muséum d'histoire naturelle et le musée des monnaies et médailles Joseph Puig), la Ville de Perpignan a conclu avec l'association une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2022-2026, qui lui permet de participer à cette plateforme numérique. Cette convention est assortie du paiement d'une cotisation annuelle.

L'association Occitanie Musées a modifié sa grille tarifaire de cotisation pour tenir



compte de l'élargissement des services offerts.

Le présent avenant n°1 à la convention a donc pour objet la revalorisation de la cotisation annuelle qui s'élèvera à compter du 1^{er} janvier 2023 à 1 296 € (mille deux-cent-quatre-vingt-seize euros).

En conséquence, je vous propose :

- 1) d'approuver l'avenant n°1 relatif à la revalorisation de la cotisation annuelle qui s'élève à compter du 1^{er} janvier 2023 à 1 296 € (mille deux-cent-quatre-vingt-seize euros) pour les trois musées.
- 2) de pérenniser le renouvellement de l'adhésion et le paiement de la cotisation annuelle.
- 3) d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer cette adhésion ainsi que tout document s'y rapportant.
- 4) de décider que les crédits nécessaires seront prélevés sur les sommes prévues à cet effet au budget de la commune

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20230330- 170491- DE -1-1

Accusé reçu le : **05 AVR. 2023**

Affiché le : **05 AVR. 2023**

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

